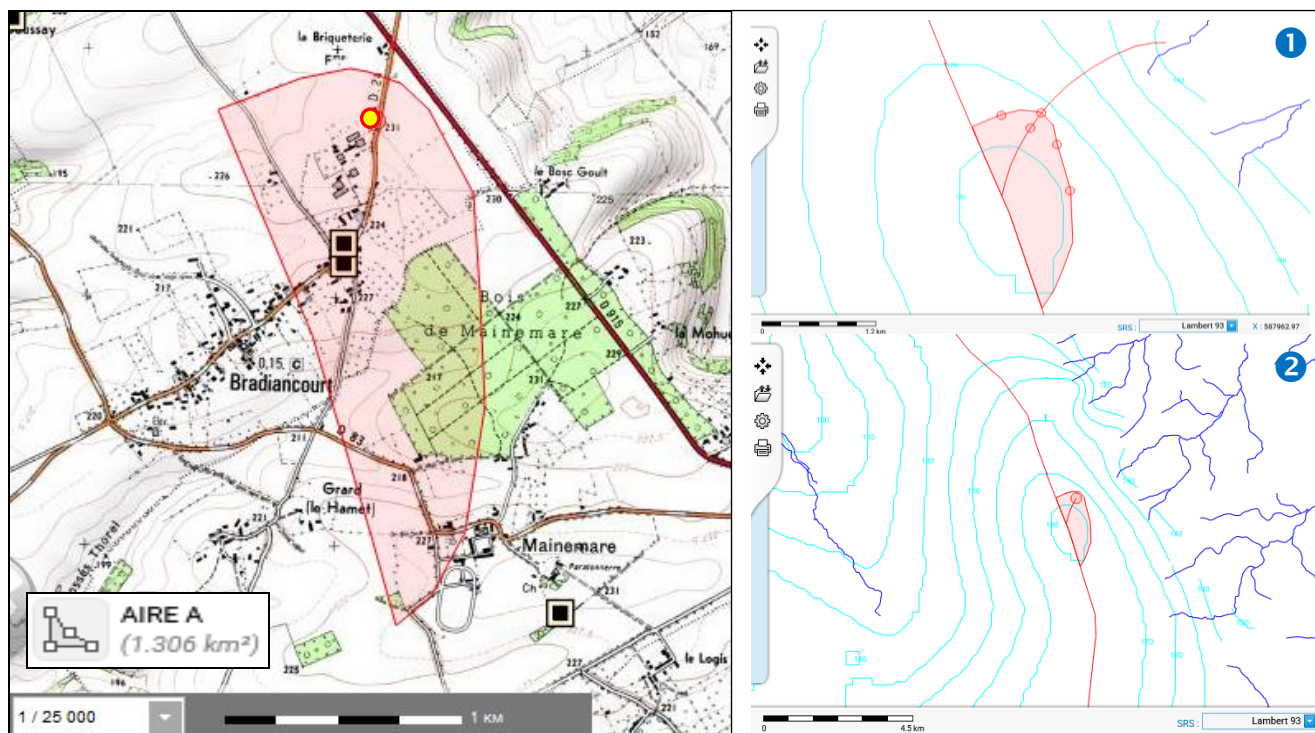


**OUVRAGES REPERTORIES A LA BSS S'INSCRIVANT
DANS L'AIRE D'ALIMENTATION A DU FORAGE PROJETE
PAR LA S.C.E.A. DU PLATEAU SAINT-DESIRE
A BRADIANCOURT (76)
- VOLUMES PRELEVES -
- CALCUL DU BEQESO -**



Ouvrages répertoriés à la BSS s'inscrivant dans l'AIRE D'ALIMENTATION A du forage projeté par la S.C.E.A. DU PLATEAU SAINT-DESIRE à BRADIANCOURT (76)

(Extrait de : infoterre.brgm.fr + sigessn.brgm.fr)

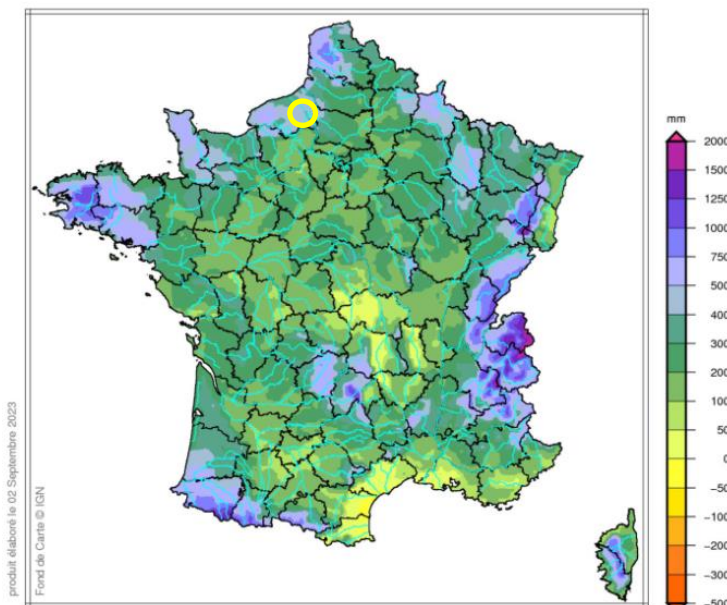
❶ Situation du forage projeté et de son aire d'alimentation A (délimitée selon la méthode de Wyssling) dans un sous-bassin hydrogéologique de la Nappe de la Craie (Chronique piézométrique : « Basses Eaux 2006 ») – ❷ Situation de A dans son contexte hydrographique régional.

COMMUNE	IDENTIFIANT BSS	NATURE	PROF. (en m)	DIAM. (en mm)	USAGE	ETAT	X (Lamb.93)	Y (Lamb.93)	VOLUME PRELEVE (en m ³ /an)
BRADIANCOURT	00774X0012/P	PUITS	46	1 200	Eau-Individuelle	Paroi-Pierre	584 067	6 952 302	365
	00774X0013/P	PUITS	43	1 200	Eau-Individuelle	Paroi-Pierre	584 067	6 952 382	365
	S.C.E.A. DU PLATEAU SAINT-DESIRE	FORAGE	110	125	Eau-Cheptel	Projeté	584 188	6 952 877	8 500
	TOTAL :								9 230

Seuls **2puits** (« Traditionnels ») répertoriés à la BSS s'inscrivent dans l'aire d'alimentation A du forage projeté (délimitée selon la chronique piézométrique de la nappe de la craie : « Basses Eaux 2006 », la plus complète disponible à ce jour couvrant le secteur d'étude).

En affectant par défaut 365 m³/an aux prélèvements qui y seraient opérés et en intégrant le prélèvement d'eau maximal annuel qui pourrait être effectué par la S.C.E.A. DU PLATEAU SAINT-DESIRE pour les besoins de son élevage de bovins (8 500 m³/an), on aurait :

$$P = 9\,230 \text{ m}^3/\text{an}$$



Cumul des précipitations efficaces sur la France de Septembre 2022 à Août 2023
(Extrait de : METEO France - bsh_annuel_2022_23_vf)

Les **précipitations efficaces** enregistrées dans le d'étude, données sur les valeurs moyennes de la période de septembre 2022 à août 2023, étaient de l'ordre de :

$$500 \text{ mm}_{/an} \geq PE \geq 300 \text{ mm}_{/an}$$

Celles se rapportant au bassin versant de la Bèthune (auquel appartient celui de la Varenne dans lequel A s'inscrit) et portées dans la Doctrine de la DREAL « Normandie » (pour l'établissement des dossiers d'étude d'incidence), cependant non réactualisées, est de :

$$PE = 394 \text{ mm}_{/an}$$

En prenant la valeur minimale de 300 mm/an et cette même valeur minimisée de 30 % (pour tenir compte des tendances actuelles de l'évolution climatique), on aurait :

$$300 \text{ mm}_{/an} \geq PE \geq 210 \text{ mm}_{/an}$$

Avec une aire d'alimentation A qui s'étendrait sur **1,306 km²** et avec des précipitations efficaces PE prises dans la fourchette de **300 mm/an $\geq$ PE $\geq$ 210 mm/an**, on obtient :

$$3,37 \% \geq BEQESO \geq 2,36 \%$$

➡ Ce BEQESO serait inférieur à un seuil critique de 10 % des potentialités de recharge du système aquifère de la craie dans le secteur du projet. Il serait même très inférieur si l'on prend en compte que le prélèvement projeté va se substituer à celui du réseau de distribution AEP sollicitant la même ressource en eau souterraine dans le secteur d'étude.

